

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><b><u>Nombre de délégués</u></b> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><b><u>Nombre de voix</u></b> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 5 Total (mini 19) : 22</p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

**Délégués présents(es)**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)  
Claude AURIAS**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)  
Eliane BARREILLE**

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)  
Corinne MOULIN**

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valéry LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Eliane BARREILLE, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Valéry LIOTAUD.

**Délégués excusés**

Pierre-Yves BOCHATON, Pascale ROCHAS

**Invités présents**

Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes  
Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Invités excusés**

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures 30.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Gypse en Sisteronais-Buëch : Prise en charge de frais de déplacements pour l'organisation d'un colloque à Serres

Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose :

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en partenariat avec l'association Gyp art et Matière, a organisé les 13, 14 et 15 septembre 2018 un colloque consacré au « gypse d'hier et d'aujourd'hui, valeur d'échange de demain ». A l'occasion de ce colloque, douze interventions ont été proposées par seize personnes, dans la mesure où il y a eu 4 communications avec deux intervenants.

Pour présenter leur communication à ce colloque, un certain nombre d'entre eux ont engagé des frais liés à leur déplacement et à leur hébergement et il apparaît nécessaire de pouvoir les rembourser de ces frais.

Il s'agit de :

- ◆ Pierre GARON, artisan gipier, intervenant à l'Ecole d'Avignon et au Gabion,
- ◆ Patrick ZAMBELLI, artisan gipier, maître en métier d'art et Entreprise du Patrimoine Vivant,
- ◆ Pascale STRAUTH et Claude QUEYREL, artistes plasticiens (Marseille),
- ◆ Fabienne GALLICE, responsable du pôle « musées, service culturel » Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA),
- ◆ Laurent FIOCCHI, archéologue (EVEHA-CHEC Université de Clermont II),
- ◆ Jean DUCASSE-LAPEYRUSSE, ingénieur de recherche au Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques- USR 3224,
- ◆ Manuel-Antoine CARDOSO-CANELAS, philosophe et peintre en décor du patrimoine,
- ◆ Hélène RIBLET, inspectrice générale du patrimoine.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président propose, en application de la délibération n° 2016-05-10, du 15 juin 2016, que le Parc prenne en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1<sup>er</sup> vice-président.
- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement des personnes ci-avant désignées, selon la réglementation en vigueur.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ

